



L'EUROPE face aux DEFIS de la PROLIFÉRATION
ENJEUX et PERSPECTIVES

Mémoire de géopolitique
du Chef d'escadron Didier Beaumont
dans le cadre du séminaire
« Espace aérien et spatial européen »

Directeur : Monsieur Thierry Garcin

[Mars 2006]

L'EUROPE face aux DEFIS de la PROLIFERATION

ENJEUX et PERSPECTIVES

1. Face à la prolifération, deux modes d'action s'opposeraient

Le fait balistique

Non-prolifération ou contre-prolifération ?

2. Vers un nouvel ordre mondial ?

Un monde américain

Des implications stratégiques majeures

3. L'Union européenne contrainte par nécessité de redéfinir et de clarifier son action

Les écueils d'une réponse globale exclusivement militaire

Un pragmatisme néanmoins indispensable

INTRODUCTION

Pendant près de cinquante ans, face au Pacte de Varsovie, les Nations occidentales ont du s'opposer à la plus terrifiante des menaces, celle de l'anéantissement sous l'effet d'une guerre nucléaire. Mais simultanément, sans en exclure l'éventualité, cet équilibre de la terreur rendit très improbable une telle issue, et même, poussa Russes et Américains à la négociation, permettant ainsi l'édification d'un véritable processus de maîtrise des armements balistiques.

Malgré des réticences, des crispations, des dissimulations et de la mauvaise foi, la pression entre les deux blocs s'estompa ainsi progressivement pour finalement disparaître en 1989. En 1991, l'effondrement inattendu de l'Union soviétique vit alors fleurir les plus folles espérances, incarnées notamment la rhétorique des « dividendes de la Paix ». En réalité, loin de l'harmonie et du consensus naïvement conceptualisés, le monde n'a pas tardé à apparaître de plus en plus déstructuré et incertain. Ainsi, aujourd'hui, les menaces et les armements, notamment balistiques, prolifèrent. En l'espèce, au cœur de ce nouveau désordre mondial, l'Union européenne, engagée sur le long chemin de son édification politique, se trouve donc, face à la prolifération balistique, confrontée à plusieurs défis concomitants, de nature militaire, diplomatique, politique, stratégique, économique et industriel.

Pour s'en convaincre, on constatera, dans un premier temps, que l'Union européenne pourrait être, sur ses approches méditerranéennes et surtout orientales, la cible de missiles balistiques, en provenance d'acteurs peu scrupuleux dont les arsenaux se développent ou se constituent. Et pour relever ce premier défi d'ordre militaire, on remarquera que l'existence de deux méthodes de lutte apparemment contradictoires constitue un deuxième défi. En effet, alors que ni l'une ni l'autre n'offre de garanties absolues, l'Europe semble hésiter entre la non-prolifération, plutôt conforme à ses convictions héritées de la guerre froide et la contre-prolifération, davantage insufflée par une hyperpuissance américaine aujourd'hui unilatérale et en quête d'hégémonie. Dans un deuxième temps, on constatera que l'actuelle détermination américaine à se pourvoir d'une défense antimissile nationale, outre ses effets stratégiques telles une possible relance de la course aux armements et une remise en cause de la dissuasion nucléaire, lance elle même à l'Union européenne une somme supplémentaire de défis en terme d'autonomie et d'indépendance politiques, en terme d'alliance ou de découplage transatlantique ou de mise sous tutelle doctrinale et capacitaire et en terme de compétitivité et de performances industrielles. Dans un dernier temps, il sera alors possible en toute objectivité d'imaginer ce que l'Union européenne pourrait entreprendre afin simultanément de lutter contre la prolifération balistique et d'en relever tous les défis.

1. FACE A LA PROLIFERATION BALISTIQUE, DEUX MODES D'ACTION S'OPPOSERAIENT

1.1. LE FAIT BALISTIQUE

La notion de prolifération remonte aux années 1960, lorsque la France puis la Chine¹ sont devenues des puissances nucléaires. Initialement cantonnée au fait nucléaire, cette notion, mise en concomitance avec celle d'armes de destruction massive², a pris un caractère extensif. De même, la France et la Chine, désormais considérées comme des puissances nucléaires officielles, ont été suivies par d'autres nations bien plus préoccupantes.

Ainsi, les missiles balistiques, stratégiques, à portée intermédiaire ou tactiques, sont donc devenu les vecteurs privilégiés des armes de destruction massive, nucléaires, biologiques, chimiques et même classiques. Ces engins rapides (de 1 à 5 km/s) se distinguent par une capacité de frappe à distance dévastatrice. En outre, discrets en raison d'une faible durée de vol et d'une trajectoire essentiellement exoatmosphérique (entre 100 et 1000 km d'altitude), ils bénéficient de l'effet de surprise. Ainsi, ces armes ont-elles un fort impact psychologique.

1.1.1. Un risque concret

Pour l'Union européenne, les missiles balistiques constituent un risque pertinent et concret car ces armes ont déjà été employées en périphérie du continent, voire même contre l'Occident.

Ainsi, en 1986, en rétorsion au raid américain, un missile libyen, fut lancé en vain contre l'île italienne de Lampedusa. Ensuite, lors de la « guerre des villes », entre février et avril 1988, le tir irakien de 189 Scud sur des villes iraniennes poussa l'Iran à accepter un cessez-le-feu. Au total, durant le conflit Iran-Irak, entre 1980 et 1988, plus de 600 Scud ont été ainsi échangés. Puis, lors de la 1^{ère} guerre du Golfe, entre le 17 janvier et le 26 février 1991, l'Irak, à nouveau, expédia 39 Scud sur Israël et 51 sur l'Arabie saoudite³. Egalement, lors de la guerre civile en Afghanistan, entre 1986 et 1996, des missiles firent très souvent tirés, dont près d'un millier pour la seule année 1989⁴. Enfin, le 31 août 1998, un missile nord-coréen Taepo-Dong 1 sema la panique en survolant le Japon.

1.1.2. Un risque accru, une menace potentielle pour l'Union européenne

Aujourd'hui, la situation est plus inquiétante car de nouveaux missiles, plus performants et d'une portée augmentée, comprise entre 1200 et 2000 km, sont disponibles tels le Ghauri

¹ Le 13 février 1960 pour la France et le 16 octobre 1964 pour la Chine.

² Armes ayant au minimum une portée de 300 km ou un poids de 500 kg (norme édictée par le Missile Technology Control Regime). On y rajoute (abusivement) les armes chimiques ou biologiques.

³ *La prolifération des missiles au Moyen-Orient : un point de vue régional*. Major-général (c.r.) Mohamed Kadry Said (Egypte). Forum du désarmement 2001. pages 53 à 65

pakistanaï, le Shahab 3 iranien ou l'Agni 2 indien. De plus, d'autres programmes plus ambitieux se poursuivent. Par exemple, l'Iran aimerait se doter avec le Shahab 4, d'un missile intermédiaire (2000 km) et, avec le Shahab 5, d'un missile d'une portée encore accrue (3000 à 5500 km). La Chine développerait même un missile intercontinental portant à 8000 km⁵.

Or, à cette menace étatique pourrait s'ajouter celle venant de groupes terroristes. Ainsi, des documents saisis en Afghanistan ont confirmé l'intérêt d'Al-Qaïda pour les armements de destruction massive. Bien qu'une telle organisation n'ait pas la capacité à moyen terme de fabriquer une arme balistique, même rudimentaire, qu'elle puisse s'en procurer une, avec la complicité d'un Etat, n'est pas impossible⁶.

Dès lors, dans un monde où les nouvelles technologies sont presque toutes duales, combinées à une diffusion très large du savoir scientifique et où surtout des tensions subsistent, notamment en Asie et au Moyen-Orient, la prolifération semble impossible à endiguer et l'emploi d'armes balistiques est devenu plausible. L'Union européenne a d'ailleurs conscience de cette vulnérabilité car, selon Javier Solana, « la prolifération [...] constitue potentiellement la menace la plus importante »⁷. Plus particulièrement, cette menace potentielle pourrait prendre la forme de frappes anti-cités ou anti-forces, essentiellement exercées dans un cadre étatique.

Celle-ci pourrait provenir, au premier plan, des rives sud et est de la Méditerranée, mais avec des probabilités d'occurrence différentes. En effet, à moins d'un bouleversement pour cause d'intégrisme, il semble peu réaliste qu'elle puisse prendre forme en Afrique du Nord. Par exemple, c'est avec soulagement que l'on voit l'Algérie s'apaiser et la Libye être moins vindicative. Par contre, la situation est inquiétante sur la rive est de la Méditerranée, du Proche-Orient au sous-continent indien car, outre la présence d'arsenaux, des tensions s'y concentrent telles la question palestinienne, les rancœurs arabes, le conflit indo-pakistanaï, la guerre en Irak, les problèmes kurde et libanais et, depuis peu, la crise iranienne. Or l'Europe, qui agit à tous niveaux dans ces régions, pourrait être directement exposée, voire impliquée.

Au deuxième plan, en Orient, plus que la Corée du Nord, en sursis, c'est plutôt la Chine qui constitue un risque. En effet, bien que partenaire de l'Europe, comme en témoigne sa participation au projet Galiléo, elle pourrait, au travers de sa rivalité avec les Etats-Unis, devenir quelque peu vindicative. De même, en Europe, la Russie, dont la diplomatie est oscillante et contradictoire, pourrait éventuellement redevenir une menace.

⁴ Selon une source américaine

⁵ *La défense antimissile : Pour une initiative européenne commune*. Recommandation n° 739 de l'Union de l'Europe Occidentale. Document A/1843. 3 décembre 2003

⁶ La secte Aum aurait, en son temps, contacté des dignitaires russes en vue d'acquiescer une arme nucléaire. Cf. Gordon Thomas et David Dastych. Bio-Roulette. WPROST. Varsovie. 11 juillet 2005

⁷ *Stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive*. 12 décembre 2003

1.2. NON-PROLIFERATION OU CONTRE-PROLIFERATION ?

Avec des Etats irresponsables, les traités n'offrent aucune garantie et déployer une défense antimissile devient donc légitime. C'est pourquoi deux conceptions s'affirment aujourd'hui. Au travers de la maîtrise des armements ardemment défendue par les Européens⁸, s'agit-il d'éviter collectivement la prolifération par des moyens politiques ou alors, comme le pensent les Etats-Unis s'agit-il de s'en prémunir par des moyens militaires ? Finalement, ces deux modes d'actions sont-ils réellement incompatibles ?

1.2.1. La maîtrise des armements

1.2.1.1 UNE CONVICTION EUROPEENNE HERITEE DE LA GUERRE FROIDE

Si l'Occident doit sa liberté à son effort de défense durant la guerre froide, il en ressort surtout qu'il doit la résorption de la menace soviétique au dialogue entre les deux supergrands. Les Européens ont ainsi acquis la certitude qu'une architecture de sécurité devait être préalablement fondée sur la négociation politique et le droit international.

Ainsi, l'Union européenne est très attachée, entre autres, au Traité de Non-prolifération Nucléaire (TNP). C'est aussi avec beaucoup d'amertume qu'elle a vu les Etats-Unis dénoncer le traité ABM qu'elle considérait comme la « pierre angulaire de la stabilité stratégique ».

1.2.1.1.1 Le Traité de Non-Prolifération nucléaire (TNP)

Signé le 1^{er} juillet 1968 par une soixantaine d'Etats dont les Etats-Unis, le TNP oblige les signataires n'ayant pas d'armes nucléaires à ne pas en fabriquer ou en acquérir et exige que les autres poursuivent des négociations sur la limitation des armements et le désarmement. Entré en vigueur le 5 mars 1970, ce traité a été prorogé indéfiniment le 11 mai 1995. Entre temps, d'autres pays ont adhéré au traité tels la Corée du Nord (1985), l'Afrique du Sud (1991), la Chine (1992) et la France (1992). Si les pays légataires de l'ex-URSS ont assuré la continuité, on notera, en mars 1993, le déni provocateur de la Corée du Nord, alors suspectée de conduire un programme nucléaire illicite.

Certes, le TNP est limité dans son intitulé au domaine nucléaire et toute autre prolifération n'entre donc pas dans son champ d'action. Néanmoins, premier véritable instrument global de non-prolifération et de désarmement, il matérialise aujourd'hui une norme universelle. Cette norme a, en particulier, été consacrée le 31 janvier 1992 par la déclaration S/23500 du président du Conseil de sécurité. Celle-ci proclame que la prolifération « est une menace à la paix internationale » et ouvre la voie, en cas d'infraction, à l'exécution de sanctions et, si besoin, à l'usage de la force, conformément à la charte des Nations unies.

⁸ *Stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive*. 12 décembre 2003

Cependant, les résolutions de l'ONU, quand elles ne servent pas de prétexte comme en témoigne l'engagement américain en Irak en 2003, ont souvent peu d'effet sur la scène internationale comme, par exemple, en Iran et en Corée du Nord.

1.2.1.1.2 Le traité ABM (Anti-Ballistic Missiles)

Conséquence des discussions relatives à la limitation des armements nucléaires stratégiques (Strategic Arms Limitation Talks – SALT)⁹, le traité ABM signé le 26 mai 1972 entre l'Union soviétique et les Etats-Unis avait eu un effet apaisant très significatif sur l'évolution des programmes antimissile. Conscientes des risques liés au développement des arsenaux et des moyens pour s'y opposer, les deux parties avaient renoncé à protéger l'intégralité de leur territoire. Ainsi, seuls deux sites de défense antimissile avaient été autorisés, l'un pour la protection de la capitale, l'autre pour celle d'une base de missiles sol-sol. Par ailleurs, le traité stipulait qu'aucun système de défense ne pouvait être basé en mer, dans l'espace aérien ou spatial ou sur des plates-formes terrestres mobiles. Le 3 juillet 1974, un protocole additionnel limita finalement à l'unité le nombre de sites autorisés pour chacune des deux parties¹⁰.

Le traité ABM s'est néanmoins trouvé rapidement au cœur du bras de fer américano-soviétique, notamment au moment de l'Initiative de Défense Stratégique (IDS) en mars 1983, puis lors des négociations relatives à la réduction des armes stratégiques (Strategic Arms Reduction Talks – START)¹¹, surtout lorsqu'une infraction soviétique majeure¹² fut constatée.

Aujourd'hui, ce traité est caduc car, malgré les efforts des Nations unies, de l'Union européenne et de la Russie, il a été dénoncé le 13 décembre 2001 par les Etats-Unis.

1.2.1.2 UN PROCESSUS PLUTOT DYNAMIQUE, DESORMAIS ETENDU ET MULTILATERAL

Depuis son origine, l'Arms control historique a rencontré des succès notables, créé des habitudes et forgé des convictions. Aujourd'hui, il s'applique à tous les types d'arme et s'appuie sur des processus et des partenariats internationaux et des régimes de vérifications plus ou moins intrusifs. Dans le domaine balistique, il existe ainsi le « Missile Technology

⁹ Les négociations de limitation des armements nucléaires stratégiques SALT débutèrent en 1969. Signé en 1972, le traité SALT 1 fut suivi par une négociation SALT 2 qui conduisit en 1974 à Vladivostok à un accord intérimaire, puis en 1979 à Vienne à un traité SALT 2. Celui-ci ne fut d'ailleurs jamais ratifié, notamment en raison de l'intervention soviétique en Afghanistan et de l'effondrement du bloc communiste mais les Etats-Unis en suivirent les limitations.

¹⁰ Sur cette base, les Soviétiques mirent en œuvre autour de Moscou le système de défense antimissile Galosh reposant sur un réseau de satellites d'alerte, plusieurs radars et un ensemble d'intercepteurs nucléaires. Pour leur part, les Américains déployèrent, en partie, à partir de 1975, leur système Safeguard sur le site de missiles stratégique de Grand Forks (Dakota du Nord). Ce projet, peu efficace, fut abandonné en janvier 1976.

¹¹ En conclusion d'un processus initié en 1982, les Etats-Unis et l'Union Soviétique signèrent le 31 juillet 1991 le 1^{er} traité de réduction des armes stratégiques (START 1) visant à réduire leurs forces nucléaires de longue portée d'un maximum de 11000 à 12000 ogives à un plafond se situant entre 6000 et 7000. Le traité START 2, signé le 3 janvier 1993, démontra une volonté de désarmement plus forte car il entérina non seulement la suppression des ogives à têtes multiples, mais aussi réduisit encore de moitié leur nombre total.

¹² Le radar de Krasnoïarsk contrevenait doublement au traité par sa position géographique et par ses capacités qui en faisaient plus un radar de gestion en vue d'un éventuel affrontement balistique qu'un simple radar d'alerte.

Control Regime » (MTCR). Cette évolution a notamment donné lieu en 2002 à l'adhésion de plus de cent pays à un code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques, puis en 2003, à l'Initiative de sécurité contre la prolifération (Proliferation Security Initiative – PSI) et, enfin, en 2004, à la résolution 1540 du Conseil de Sécurité.

1.2.1.2.1 Le MTCR et le Code de conduite international contre la prolifération

Créé en 1987 par le G7, et regroupant aujourd'hui une trentaine d'Etats, le MTCR repose sur l'engagement de ses membres à contrôler, selon des procédures fixées en toute souveraineté, les exportations de biens et technologies pouvant être utilisés dans la construction de missiles susceptibles de transporter des armes de destruction massive. Il est depuis près de 30 ans le seul dispositif international de lutte contre la prolifération des missiles.

Or, si le MTCR a permis de ralentir cette prolifération, la diversité des intérêts des Etats, l'absence de contrainte et ses dispositions imprécises l'ont empêché d'y mettre un terme.

Pour y remédier, trois voies étaient possibles : réformer pour améliorer l'échange d'informations et les consultations, instaurer un traité juridiquement contraignant pour ses membres ou adopter un code de conduite. C'est cette dernière solution qui a été retenue.

Initiative européenne lancée le 25 novembre 2002 à La Haye, ouvert à tous les pays, ce code prévoit, pour les adhérents, la mise en œuvre volontaire d'un ensemble de mesures de transparence afin d'accroître la confiance et de promouvoir la non-prolifération des missiles balistiques. En particulier, il s'agit, de l'affirmation d'un principe de retenue dans le développement des arsenaux, d'une meilleure communication concernant les programmes ou encore de l'institution d'un système de prénotification des essais de missiles. En réalité, ce dispositif, uniquement déclaratoire, n'offre aucune garantie sérieuse.

1.2.1.2.2 La PSI : une activité opérationnelle et non une simple organisation

Lançant la PSI le 31 mai 2003, le président Bush indiqua l'orientation de cette action : « Quand les armes de destruction massives ou leurs composants sont en transit, nous devons avoir les moyens et l'autorité de les saisir »¹³. Constatant les faiblesses des dispositifs de non-prolifération, de nombreux Etats souhaitent donc mettre en œuvre désormais de véritables mesures collectives de contre-prolifération. Ainsi, la PSI s'articule autour d'un noyau dur composé de 15 pays¹⁴ dont 9 ressortissants de l'Union, soutenus diplomatiquement par une soixantaine d'autres. Elle s'appuie aussi sur d'autres Etats susceptibles de lui prêter main forte.

Dans le respect des lois, la PSI repose sur des principes adoptés à Paris en septembre 2003.

¹³ *Discours de Cracovie au peuple polonais.*

¹⁴ Allemagne, Australie, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Russie et Singapour

Ceux-ci portent sur les mesures nécessaires et spécifiques à une interception, éventuellement de vive force, sur l'échange rapide d'informations et, le cas échéant, sur l'adaptation des lois et règlements. A ce titre, les Etats-Unis ont déjà conclu 6 accords d'arraisonnement avec des acteurs du trafic maritime¹⁵. De même, afin d'éprouver les procédures retenues, le 1^{er} août 2005, 16 exercices internationaux, sur terre, sur mer et dans les airs avaient déjà été exécutés.

L'objectif est de mettre un terme aux transports d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs et de leurs composants, à destination et en provenance d'Etats ou d'acteurs non-étatiques préoccupants¹⁶. Ainsi, bien que n'intervenant pas en amont des tentatives de prolifération, la PSI contribue, en augmentant leur risque, à prévenir et à dissuader ces entreprises. La PSI a obtenu son premier succès le 4 octobre 2003 en arraisonnant un navire allemand, qui naviguant de Dubaï vers la Libye, transportait des centrifugeuses.

1.2.1.2.3 La résolution 1540 : une responsabilité des Etats maintenant engagée

La résolution 1540 du 28 avril 2004 concerne la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et celle, connexe, de leurs vecteurs. Elle engage expressément la responsabilité des Etats car le Conseil de sécurité demande aux Etats, d'une part, de ne pas aider des acteurs non-étatiques dans leur recherche de telles armes et, d'autre part, de les en empêcher par la mise en place d'un ensemble de mesures nationales.

1.2.2. Les défenses antimissile

1.2.2.1 UNE PREOCCUPATION RECURRENTTE

Les Etats-Unis, comme l'Union soviétique se sont très tôt préoccupés de mettre en service des systèmes de défense antimissile. Cependant, même en supposant que de tels systèmes aient pu être au point, le gigantisme et le perfectionnement des arsenaux les auraient mis en échec.

Si les systèmes antimissile, d'ailleurs contraints par le traité ABM, ont ainsi vite perdu de leur attrait sur le plan militaire, sur le plan stratégique, pour les Etats-Unis, ils ont su devenir un instrument politique, comme en témoigne le succès d'annonce de l'IDS face à l'URSS.

Aujourd'hui, la prolifération, touchant des Etats préoccupants, redonne un intérêt opérationnel aux programmes antimissile car il s'agirait pour le fort de se prémunir du fou.

1.2.2.2 UN ABOUTISSEMENT PRESQUE CERTAIN POUR LES ETATS-UNIS

Caractérisée par l'abondance de nouvelles technologies spatiales et la recherche de la destruction précoce d'une multitude de missiles durant leur phase propulsive, l'IDS aurait

¹⁵ Belize, Chypre, Croatie, îles Marshall, Liberia et Panama

¹⁶ Ou irresponsables ou « voyous », selon la terminologie usuelle héritée du président Bush père (rogue states)

exigé des efforts financiers titanesques¹⁷. Aujourd'hui, le danger s'est nettement modifié car il ne s'agit plus désormais que d'intercepter une vingtaine de missiles. De même, de nombreuses technologies sont dorénavant maîtrisées¹⁸ et souvent accessibles. Ainsi, pour les Etats-Unis principalement, disposer tôt ou tard de moyens antimissile fiables devient possible.

En ce qui concerne les défenses antimissile de théâtre (Theater Missile Defense – TMD), les Etats-Unis, avec les systèmes Patriot et Aegis, grâce à l'IDS et au programme GPALS (Global Protection Against Limited Strikes), sont actuellement la nation la plus avancée et surtout la mieux équipée, même si la Russie, avec le S-300, Israël avec l'Arrow, conçu avec les Etats-Unis, l'Allemagne et l'Italie, contributrices du programme américain Medium Extended Air Defense System (MEADS)¹⁹, ou encore la France, le Royaume-Uni et l'Italie, avec une possible capacité antibalistique sur le missile Aster, ont réalisé de tels systèmes.

La position américaine est cependant typiquement plus ambitieuse encore car celle-ci prévoit, « dès que la technologie le permettra²⁰ », l'insertion des différentes défenses antimissile de théâtre – terrestres et navales – dans le concept élargi de la Missile Defense (MD)

Et en ce domaine, « même si en l'état actuel des choses²¹, le « bouclier » américain reste très modeste²² et peut seulement contrer une éventuelle menace nord-coréenne, à terme, il n'est pas exclu que les performances s'améliorent de façon très significative »²³, d'autant que les Etats-Unis peuvent en supporter les coûts. En effet, tenant compte de l'inflation que subit tout développement d'un système d'armes, certaines estimations évoquent un montant final compris entre 120 et 200 milliards de dollars²⁴, donc accessible pour la puissance américaine.

Ces comportements traduisent d'une part la méfiance américaine à l'égard des institutions internationales et d'autre part le questionnement d'autres nations, qui, bien qu'adhérant aux mesures multilatérales, ont le souci d'adapter leur défense au cas où la prévention échouerait.

1.2.3. Non-prolifération ou contre-prolifération : Une véritable alternative ?

La dénonciation par la superpuissance mondiale du traité ABM, que l'Union Européenne a souvent présenté comme le pilier de la stabilité stratégique, a très clairement eu un impact sur la crédibilité des processus de limitation et de réduction des armements.

¹⁷ Plus de 26 milliards de dollars auraient été investis, dans le cadre de l'IDS, à des programmes de recherches.

¹⁸ Durant la nuit du 14 au 15 juillet 2001, un missile « tueur » parti de l'atoll de Kwajalein (îles Marshall) intercepta avec succès 8 minutes après son départ, à 224 kilomètres au dessus du Pacifique, à une vitesse de 25600 kilomètres par heure, un missile « cible » Minuteman 2 lancé de Vandenberg (Californie).

¹⁹ Le missile antimissile Patriot Advanced Capability-3 (PAC-3) en constitue l'épine dorsale.

²⁰ *National Missile Defense Act*. Juillet 1999

²¹ Pour cause de technologies immatures au niveau du missile intercepteur et de son dispositif de lancement, 3 échecs consécutifs ont été enregistré : le 12 décembre 2002, le 15 décembre 2004 et le 13 février 2005.

²² Un premier système opérationnel composé de cinq intercepteurs a été déployé en 2004 à Fort Greely (Alaska).

²³ *Défense et dissuasion nucléaire*. Avis n° 1867 présenté au nom de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées sur le projet de loi de finances pour 2005. Tome 2. Député A. Carré. 13 octobre 2004

En outre, les pays proliférants, constatant que d'autres nations tiennent pour inéluctable la concrétisation de leurs programmes balistiques, semblent comme encouragés à les poursuivre, voire même à perfectionner leurs équipements pour en augmenter la furtivité.

A coté d'une nouvelle mesure multilatérale telle que la PSI, les défenses antimissile illustrent donc clairement un autre aspect – cette fois beaucoup plus radical – de la problématique de la contre-prolifération. Si pour certaines nations, cette dernière peut apparaître comme un complément indispensable à la non-prolifération, pour d'autres, plus individualistes, elle revient tout simplement à postuler son échec pur et simple.

Or, si « l'unilatéralisme coercitif ou le multilatéralisme restrictif de l'administration Bush pèsent lourdement dans le paysage », ils « ne remettent pas en cause le sens ni la permanence des lois de l'Arms control élargi. Les faiblesses du système sont plus à rechercher du coté des politiques de gestion du non-respect des engagements »²⁵.

En réalité, non-prolifération et contre-prolifération ne constituent pas deux visions opposées, l'une davantage européenne, l'autre plutôt américaine, entre lesquelles il faudrait choisir pour traiter efficacement un même fléau, mais plutôt deux possibilités complémentaires. Ainsi, la PSI incarne-t-elle aujourd'hui l'exemple encourageant d'un dosage multilatéral entre mesures de non-prolifération et actions de contre-prolifération.

En fait, le véritable paradoxe est ailleurs. Ce sont les intérêts de puissance politiques, diplomatiques, militaires ou économiques et la compétitions des nations, indissociables de la marche du Monde et prépondérants, qui perturbent des processus, qui pour être efficaces, exigeraient des vues véritablement convergentes, claires et impartiales. Or l'Union Européenne est aussi concernée car elle est confrontée non seulement aux aspirations des autres nations, en particulier les Etats-Unis, mais aussi, en toile de fond, à celles de ses 25 membres.

2. VERS UN NOUVEL ORDRE MONDIAL ?

La mise en place d'une défense antimissile américaine est inéluctable car elle procède d'une logique de domination mondiale. Cette situation « affectera la vulnérabilité, les options de défense et les dispositifs stratégiques des autres pays. Son développement occupera une place essentielle dans les relations des Etats-Unis avec leurs alliés et nouveaux associés »²⁶. Or, face aux défis de la prolifération et aux enjeux de puissance associés, l'Union européenne hésite.

²⁴ Le budget militaire des Etats-Unis se situe autour de 350 milliards d'euros (soit le triple de l'Union européenne).

²⁵ *Le traitement international de la prolifération et les nouvelles menaces*. Bernard Sitt. *Défense et Sécurité Internationale*. n° 7. Septembre 2005

²⁶ *La défense antimissile : Pour une initiative européenne commune*. Recommandation n° 739 de l'Union de l'Europe Occidentale. Document A/1843. 3 décembre 2003

2.1. UN MONDE AMERICAIN

2.1.1. Une quête d'invulnérabilité et d'insularité

Le bouclier antimissile répond à des sentiments profondément ancrés dans l'esprit américain.

D'une part, l'histoire de la nation américaine atteste d'un attachement indéfectible à la protection et à l'intégrité du territoire. L'attaque japonaise du 7 décembre 1941 et les attentats du 11 septembre 2001 ont, entre autre, par à-coups renforcé ce dogme. Plus que jamais, l'invulnérabilité du territoire constitue donc l'objectif prioritaire de la politique de sécurité et de défense des Etats-Unis. Ce facteur structurant explique ainsi que les Etats-Unis soient particulièrement sensibles à la menace balistique et profondément déterminés à s'y opposer.

D'autre part, la tentation à l'unilatéralisme et au neutralisme est une constante de la mentalité américaine. Celle-ci se manifeste en particulier dans une défiance à l'égard des structures internationales. En matière de défense, elle repose sur le postulat que les Etats-Unis doivent garantir eux-mêmes leurs intérêts de sécurité. Ainsi, avec une défense antimissile nationale, les Etats-Unis disposeraient, en toute souveraineté, d'un bouclier capable de les protéger du reste du monde. De même, sur le plan politique, car disposant d'un système défensif, nul ne pourrait imputer aux Etats-Unis le comportement d'autres Etats qui, développant pour leur part des capacités offensives, contribueraient ainsi à la course aux armements.

2.1.2. Un désir d'hégémonie teinté de messianisme

La décision américaine de déployer des systèmes antimissile s'inscrit dans un processus de transformation de la doctrine et des moyens stratégiques et la menace balistique, instrumentalisée, n'est qu'un prétexte pour légitimer celui-ci. Confortée par les attentats de 2001, baptisée « Shaping the world »²⁷, cette doctrine tend à redéfinir les moyens de l'hégémonie américaine sur les bases de la domination unilatérale globale. Les Etats-Unis comptent ainsi aujourd'hui s'assurer les moyens de la puissance présents et futurs, pour rester l'unique superpuissance et ainsi « régner » sur le Monde. Ainsi « la NMD n'a pas été pensée [...] pour être un moyen défensif mais [...] pour servir [...] une stratégie offensive visant à conserver à l'Amérique sa capacité d'intervention sans crainte de représailles graves »²⁸.

Et si la MD²⁹ américaine constituera le moyen ultime de la supériorité militaire à l'encontre des perturbateurs nord-coréens, iraniens, libyens ou syriens ou du compétiteur chinois, elle sera également l'un des instruments qui maintiendra sous dépendance stratégique et donc sous

²⁷ En français : « Mettre en forme le Monde »

²⁸ *Géopolitique : Constantes et changements dans l'histoire* (2^{ème} édition revue et augmentée). Aymeric Chauprade. Editions Ellipses. Juillet 2003. page 752

²⁹ Pour bénéficier d'un affichage moins unilatéraliste et ainsi satisfaire d'éventuels acquéreurs, la NMD a « perdu » en 1999 son qualificatif « national ».

influence politique les partenaires européens, russes, israéliens, sud-coréens et nippons.

L'Amérique entend donc exercer son hégémonie. Or, la logique de puissance n'explique pas tout. Défenseur autoproclamé de la démocratie et de la liberté et se disant incarner la société idéale, le nouveau monde, entend aussi influencer avec bienfaisance sur l'ancien monde. Elément d'une doctrine au nom évocateur, la MD sert donc une vocation messianique.

2.1.3. Des enjeux militaires, industriels et technologiques

Sur le plan militaire, le bouclier antimissile cherche à dépasser définitivement l'arme nucléaire et à la rendre obsolète. Ainsi, la logique américaine n'est plus celle de la dissuasion, celle du choix entre la liberté et la mort, mais plutôt celle du coup d'avance qui serait en mesure de rendre la « liberté immuable » et de donner la victoire.

Sur le plan industriel, toutes les entreprises de défense, telles Boeing, Lockheed Martin, Northrop Grumman ou Raytheon, interviennent dans les programmes antimissile. Ceux-ci, fédérateurs, assurent à leurs participants des financements importants, notamment en recherche et développement. Ainsi, les industriels développent des technologies et des savoir-faire qui leur donnent une meilleure compétitivité sur les marchés.

Sur le plan technologique, ces programmes supposent aussi de tels développements dans les domaines des missiles, des satellites, des radars, du guidage, des communications et l'alerte avancée qu'ils produiront des retombées considérables dans tous les secteurs de l'économie.

Les défenses antimissile contribueront donc à l'élévation des capacités américaines. Elles seront surtout l'occasion de créer un fossé infranchissable pour tout compétiteur étranger.

2.2. DES IMPLICATIONS STRATEGIQUES MAJEURES

Inquiète et divisée, l'Union Européenne découvre une stratégie américaine unilatérale et offensive s'appuyant sur des capacités militaires modernisées, sur une volonté de dépasser l'arme nucléaire et sur une doctrine de frappe préventive et d'ingérence en contradiction avec les assurances de sécurité octroyées par les accords internationaux.

Le bouclier américain aura aussi des incidences pour les autres nations et agira sûrement comme un facteur d'entretien de la prolifération. En effet, cette dernière pourrait apparaître aux yeux de régimes qui s'opposent à la puissance américaine comme l'ultime garantie de survie. Ainsi, la menace balistique ira sûrement croissante et l'Europe devra s'y adapter.

2.2.1. La réaction chinoise et ses corollaires

La Chine estime, avec raison, qu'elle constitue la cible prioritaire du bouclier antimissile tant il paraît inconcevable que les Etats-Unis puissent dépenser des milliards de dollars pour seulement se prémunir de quelques « Etats-voyous ». Par ailleurs, un système capable

d'intercepter un missile nord-coréen peut intercepter un missile chinois. Finalement, l'arsenal chinois, encore peu important, est à la mesure des capacités du bouclier antimissile.

Et si la Chine ne réagit pas, non seulement sa dissuasion sera annihilée, mais aussi le rapport de force avec Taiwan, la Corée du Sud ou le Japon lui deviendra défavorable.

Pour la Chine qui aspire à la superpuissance, cette situation est inacceptable. Il est donc normal qu'elle profite du futur bouclier antimissile pour renforcer ses forces nucléaires et ajuster sa doctrine. Ainsi, mieux équipée, Pékin est passée d'une dissuasion minimale à une dissuasion limitée et s'efforce désormais d'acquérir des capacités de « dissuasion dans la guerre » et de « combat nucléaire ». Ainsi, le principe chinois de non-recours en premier pourrait s'en trouver modifié, surtout si la composante sous-marine, les systèmes d'aides à la pénétration, les combustibles solides, la portée des armes, les techniques de miniaturisation et les capacités d'emport de têtes multiples continuent d'être développés.

En Asie du Sud, la volonté chinoise pourrait avoir un effet « domino » désastreux. Or l'Inde a déjà réagi car, avec Israël et les Etats-Unis, elle s'équipe d'une défense antimissile. Ce qui, par contrecoup, influencera le Pakistan. Dès lors, dans ce contexte, les dissensions entre les deux ennemis héréditaires, apaisées depuis 2002, pourraient resurgir.

Le renforcement des capacités chinoises est donc un facteur majeur dans l'évolution des équilibres en Asie, susceptible de relancer la course aux armements ou même, scénario catastrophe, de déboucher sur un conflit indo-pakistanaï ou même sino-américain.

Ce renforcement pourrait aussi avoir un développement comparable au Moyen-Orient car, pour sortir du confinement auquel les Etats-Unis semble la destiner, la Chine, revenant sur ses engagements en matière de non-prolifération, pourrait aider l'Iran dans sa course au nucléaire. En effet, tout concourt à rapprocher ces deux pays peu éloignés géographiquement. D'abord, la Chine a un besoin d'énergie que l'Iran, contrairement à l'Irak, peut satisfaire. Ensuite, les deux pays n'ont aucun contentieux. Enfin, tous deux entendent s'opposer aux Etats-Unis.

2.2.2. La réaction russe et son paradoxe

La dénonciation unilatérale en décembre 2001 par les Etats-Unis du traité ABM, auquel la Russie était très attachée, n'a finalement pas détérioré les relations américano-russes.

En effet, la Russie a vite pris conscience qu'un bouclier antimissile américain limité ne contredisait pas sa doctrine de dissuasion. D'une part, elle a obtenu en 2002, par le Traité sur la réduction des armes nucléaires stratégiques offensives (SORT) d'autres garanties telles l'autorisation de détenir des ogives à têtes multiples et la réduction des trois quarts de l'arsenal des Etats-Unis et celle de la capacité d'interception initiale du bouclier antimissile. D'autre part, le président Poutine, avec confiance, affirme que « la Russie possède des missiles

capables de pénétrer tout système de défense antimissile » et ajoute d'ailleurs qu'il « en a montré les principes de fonctionnement des systèmes au président Chirac lors de sa visite en avril 2004 sur le site de l'installation militaire de Titov »³⁰.

En outre, il y a convergence entre Russes et Américains concernant la contre-prolifération. Ainsi, tout comme les Etats-Unis sont préoccupés par les « Etats-voyous », la Russie est inquiète de la situation fortement dégradée dans son « étranger proche ».

Finalement, les difficultés budgétaires pèsent lourdement et s'opposent au nécessaire renouvellement d'une défense antimissile obsolète.

Ainsi, la Russie, qui possède des savoir-faire appréciables et exportables, éprouve un profond désir de coopérer. C'est pourquoi elle propose régulièrement ses services aux Etats-Unis³¹. De même, la place centrale des thèmes de la prolifération et des défenses antimissile lors des conseils OTAN-Russie est également très significative, Vladimir Poutine, cherchant toujours à faire valoir son propre concept, celui d'un bouclier antimissile de l'Atlantique à l'Oural.

Cependant, moins par suite d'allégations selon laquelle l'Amérique se méfierait parfois d'elle, mais plus parce qu'elle entend retrouver son rang, la Russie cherche aussi à contrer la tentative d'hégémonie américaine en s'efforçant de créer une multipolarité. Son implication dans les projets de défenses antimissile régionales en Europe et en Chine nourrit cet objectif. Egalement, le regret du déploiement de radars d'alerte au Royaume-Uni et au Danemark, la proposition, avec la Chine, qu'un traité de l'ONU interdise les défenses spatiales, l'opposition à la guerre en Irak et la bienveillance à l'égard de l'Iran procèdent de cette même logique.

D'un côté, la Russie laisse imaginer qu'elle appartient au camp occidental comme ses différentes propositions à l'égard des Etats-Unis et de l'Europe en témoignent. De l'autre, elle donne à penser qu'elle serait dans le camp opposé, quand il s'agit d'appuyer l'Iran dans le domaine nucléaire et, plus particulièrement contre les Etats-Unis, quand il est question de proposer à la Chine une défense antimissile.

En particulier et au gré de ses intérêts du moment, la Russie conduit donc une véritable Realpolitik et tire profit des grandes nations, quand bien même celles-ci sont par nature très différentes. En fait, en attendant de restaurer sa puissance, notamment par le commerce de ses abondantes ressources naturelles, la Russie conduit sa diplomatie comme si elle ne voulait pas qu'un pays puisse entre-temps prendre l'ascendant. En effet, si l'hégémonie américaine diminuerait fortement son influence internationale, celle chinoise aurait, sur sa frontière extrême-orientale qui se sinise à grands pas, des conséquences potentiellement désastreuses.

³⁰ Conférence de presse annuelle – Janvier 2006

³¹ FAS Special Weapons Monitor : Missile Defense Radar Sites, S-500. Programme RAMOS. Centre commun d'alerte et de notification rapide

La Russie s'attache donc à ce que la Chine et les Etats-Unis se neutralisent. Dans cette perspective, l'Iran serait le pion susceptible de contrebalancer la présence des Etats-Unis au Moyen-Orient et de rééquilibrer le rapport de force en faveur de la Chine. Cela dit, ce jeu oscillatoire est dangereux car Moscou, irritant Washington, pourrait perdre alors son principal soutien et ainsi faire germer une nouvelle tension Est-Ouest³².

2.2.3. La détermination iranienne

Selon François Thual, la prolifération balistique de l'Iran procède du désir « d'être une grande puissance régionale, non seulement vis-à-vis du monde arabe, du golfe Persique, mais également vis-à-vis de l'Asie centrale, de la zone Pakistan-Afghanistan. Simultanément, l'Iran adopte une posture typiquement « gaulliste » en cherchant l'indépendance et la grandeur nationale »³³. Or cette ambition, « justifiable » sur le plan stratégique, sera sûrement satisfaite.

En effet, l'Iran consomme près de 50 % du pétrole qu'il produit. Pour obtenir davantage de devises et être moins dépendant³⁴, Téhéran considère que l'énergie nucléaire, qui répond d'ailleurs à une préoccupation ancienne³⁵, est une excellente opportunité. Alors qu'il entend devenir une puissance régionale hautement industrialisée, l'Iran, cherche aussi à bâtir une puissante industrie de défense. A cet égard, en l'absence d'une réelle contrainte internationale, les Iraniens savent désormais fabriquer des missiles balistiques.

Cette aspiration découle de la singularité iranienne. Perse et chiite, l'Iran se situe en effet à l'intersection des mondes sunnites, turcophones et indiens. La proximité d'Etats peu démocratiques, parfois dotés de l'arme nucléaire, motive aussi cette volonté. Néanmoins, le fait que l'Iran entende d'abord se protéger d'Israël et des Etats-Unis ne saurait être ignoré.

Motivée par de puissantes raisons, la prolifération iranienne apparaît donc inéluctable, d'autant que le moment est propice. D'une part, l'Iran dispose d'amis puissants tels la Chine, la Russie, et dans une moindre mesure, la Corée du Nord, capables de lui fournir une aide très précieuse. D'autre part, les Européens, privilégiant la diplomatie, et les Américains, qui en ont l'envie sans les moyens, ne devraient pas intervenir militairement. Seul Israël, directement menacée, pourrait frapper, mais ce scénario semble peu crédible car il embraserait la région, provoquerait une crise pétrolière majeure, voire inciterait la Chine et la Russie à sortir de leur « réserve ».

³² Moscou, tout en insistant sur son opposition totale, « comme Washington », à la prolifération de l'arme nucléaire, est le maître d'œuvre de la première centrale nucléaire construite en Iran, à Bouchehr (sud), un contrat de quelque 800 millions de dollars.

³³ *Le nucléaire iranien, une ambition nationale et régionale avant tout*. François Thual. *Défense et Sécurité Internationale*. n° 7. Septembre 2005

³⁴ Malgré ses ressources pétrolières abondantes, l'Iran, pour des raisons pratiques, importe néanmoins chaque jour environ 800.000 litres d'essence.

³⁵ En 1974, l'Université de Stanford (Etats-Unis) publia un rapport sur la possibilité pour l'Iran de devenir un pays producteur d'énergie nucléaire, répondant en cela aux aspirations du shah d'Iran. Ce rapport proposait même que les

C'est pourquoi, en dépit des gesticulations américaines et des admonestations européennes, il est presque sûr que l'Iran atteindra son but pour, à l'instar de la Corée du Nord, exercer un chantage à l'égard de l'Occident. Dès lors, comment pourra-t-on aussi interdire à la Turquie et à l'Arabie Saoudite, ou à d'autres de suivre la même voie ?

2.2.4. L'absence de position commune de l'Union européenne

Alors que le paysage stratégique se transforme, les membres de l'Union européenne, pour la plupart, n'imaginent guère pouvoir être frappés par des missiles à longue portée, doutent de la faisabilité et de l'efficacité d'une défense antimissile collective et jugent d'autant plus prohibitif le coût d'un tel investissement qu'ils restreignent leur budget militaire.³⁶

Ainsi, même si la dénonciation américaine du traité ABM a relancé le débat autour d'une défense antimissile pour l'Europe, il n'existe toujours pas de réponse commune. Pour l'instant, les seules perspectives politiques sont donc caractérisées par l'acceptation, plus ou moins enthousiaste, des déploiements américains, pour la plupart à « proximité » immédiate de l'Union (Etats-Unis, Canada, Norvège, Turquie et Israël) et même, pour certains, sur son propre territoire³⁷ (Danemark et Royaume-Uni) et par le souhait de participer plus ou moins activement aux activités de recherche et de développement (France, Allemagne, Pays-Bas, Italie et Royaume-Uni), en se concentrant sur la défense tactique.

Alors que les Européens devraient se déterminer sur l'opportunité d'une défense antimissile américaine élargie à l'Union, c'est donc plutôt l'attentisme qui prévaut. Peut-être est-ce là le moyen pour eux de prendre le temps de dégager un consensus afin de concevoir une Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) respectueuse des stratégies individuelles mais cohérente, indépendante, et éventuellement, si besoin, contraire aux intérêts américains ?

Or l'Europe, et ce faisant l'Union européenne, constitue pour les Etats-Unis un enjeu de puissance. En effet, « l'un des premiers buts géopolitiques des Etats-Unis est la constitution d'un bloc [...] euro-atlantique commandé par Washington [...] placé sous un parapluie antimissile américain »³⁸. De même, « l'inclusion dans le dispositif américain de capacités et de ressources basées en Europe impose une nouvelle approche multilatérale pour faire contrepoids au déploiement des Etats-Unis et pour protéger les capacités stratégiques européennes dans un

Etats-Unis y apporte leur contribution. Précisons également que le souverain iranien souhaitait aussi à cette occasion faire de son pays une puissance nucléaire.

³⁶ A l'exception notable de la France et du Royaume-Uni.

³⁷ Des analyses européennes (*Rapport AFP Berlin du 9 octobre 2003*) suggèrent que la Roumanie et la Bulgarie, futurs membres de l'Union européenne, pourraient accepter un déploiement américain. Disposant aussi d'une situation privilégiée face à l'Est, la Pologne, très atlantiste et pro-américaine, pourrait faire de même.

³⁸ *Géopolitique : Constantes et changements dans l'histoire* (2^{ème} édition revue et augmentée). Aymeric Chauprade. Editions Ellipses. Juillet 2003. page 747

paysage transformé³⁹ ». En particulier, la MD, sans discréditer cette fois⁴⁰ les dissuasions nucléaires française et britannique, pourrait néanmoins en rétrécir les champs d'application. Ce qui imposerait des réflexions sur des adaptations conceptuelles et doctrinales éventuelles. En effet, la défense antimissile pourrait apparaître « comme un complément nécessaire à la dissuasion, apportant une réponse à des menaces non couvertes par cette dernière »⁴¹. Or un tel complément, financièrement inaccessible, ne pourrait être obtenu qu'auprès des Etats-Unis !

Les Européens étant face à un dilemme complexe, cet attentisme s'explique donc. En effet, si chacun souhaite protéger ses propres intérêts, tous doivent s'entendre sur une position commune, sans pourtant remettre en cause la nécessaire solidarité transatlantique.

En attendant, la stratégie européenne contre la prolifération – définie comme une menace potentielle⁴² – reste préventive. Il n'est donc pas surprenant que, vue de Washington, l'implication européenne sur le dossier iranien, jugée peu convaincante, soit critiquée⁴³.

Enfin, en dépit d'une industrie aérospatiale réorganisée à l'échelle européenne et désormais d'une taille critique⁴⁴, l'absence de position obère aussi l'avenir car elle empêche ou restreint la coopération et conforte l'avance technologique considérable des Etats-Unis.

Ainsi confrontés à des puissances unitaires, plus ou moins hostiles, le temps joue contre des Européens indécis. Or, « si l'Europe ne formule pas d'objectifs [...] en matière de défense qui soient compris, débattus et définis au plan européen, elle risque d'être dépassée »⁴⁵.

2.2.5. L'OTAN à l'épreuve des ambitions américaines

Si les Etats-Unis ont lancé leur projet antimissile en 1983, ce n'est qu'à la fin de 1999, qu'ils ont engagé le dialogue avec leurs alliés. En effet, bien que ce projet national ne concerna pas l'Alliance, ses implications stratégiques étaient telles que cette dernière ne pouvait pas être tenue à l'écart. Des consultations à haut niveau ont donc eu lieu.

³⁹ *La défense antimissile : Pour une initiative européenne commune*. Recommandation n° 739 de l'Union de l'Europe Occidentale. Document A/1843. 3 décembre 2003

⁴⁰ En 1983, François Mitterrand et Margaret Thatcher, craignant pour la pérennité de leur dissuasion nucléaire nationale, s'étaient très farouchement opposés à Ronald Reagan sur la question de l'IDS.

⁴¹ *La défense antimissile du territoire (NMD) aux Etats-Unis*. Rapport d'information n° 417 (1999-2000) de la Commission des Affaires étrangères du Sénat. Xavier de Villepin

⁴² Note de l'auteur : Le choix de cette expression pose question car le mot « menace », qui sous-tend l'existence d'une intention hostile parfaitement identifiée, s'oppose stricto sensu à l'adjectif « potentielle ». Dans ce cas, l'Union européenne n'aurait-elle pas dû plutôt employer le mot « risque », a priori mieux approprié ?

⁴³ Lors de son avant-dernière tournée européenne en février 2005, Condoleezza Rice avait très vivement stigmatisé les Européens pour leur mollesse face aux Iraniens.

⁴⁴ En regroupant en 1999 Matra – Aérospatiale (France), DASA (Allemagne) et CASA (Espagne), l'Europe a créé l'European Aeronautic Defense and Space Company (EADS) dont les activités sont désormais réparties au sein de 3 sociétés : EADS Space Transportation pour les lanceurs et les systèmes orbitaux, EADS Astrium pour les satellites, les moyens sols associés et les équipements spatiaux et EADS Space Services pour les services satellitaires dans les domaines des télécommunications militaires et la navigation.

⁴⁵ *La défense antimissile : Pour une initiative européenne commune*. Recommandation n° 739 de l'Union de l'Europe Occidentale. Document A/1843. 3 décembre 2003

Cependant, celles-ci ont donné aux alliés l'impression que les Américains ne souhaitent pas solliciter leur avis mais les informer. Néanmoins, plusieurs pays européens ont pu exprimer leurs préoccupations⁴⁶, sur la réalité de la menace, l'adaptation de la NMD face à celle-ci, l'érosion de l'Arms control, la relance de la course aux armements, l'affaiblissement de la dissuasion et le risque d'un découplage ou d'une dépendance stratégique.

En l'espèce, ces cinq premières interrogations trahissaient la crainte des Européens – précédemment évoquée – de voir leur sécurité anéantie par l'initiative américaine tandis que la dernière révélait celle d'être mis dans l'incapacité de parvenir à une Europe-puissance.

En effet, l'impuissance par le découplage interviendrait dès lors que la MD, protégeant les Etats-Unis, exposerait les Européens à la menace balistique. De même, ce découplage pourrait aboutir à un partage des rôles caricatural : Aux Etats-Unis, la maîtrise de l'espace et à l'Europe, l'action au sol. L'impuissance serait aussi consacrée si inversement les Européens acceptaient une couverture antimissile américaine car, ne disposant pas des moyens adéquats, ils seraient placés sous la tutelle doctrinale et capacitaire de Washington.

Dans ce contexte, l'OTAN annonça à Prague en 2002 qu'elle examinerait des « options pour faire face [...] à la menace croissante que les missiles représentent pour le territoire, les forces et les centres de populations de l'Alliance, en recourant à une combinaison appropriée d'efforts politiques et de défense, en même temps qu'à la dissuasion ».

Dans cette perspective, si l'OTAN s'est convaincu de la nécessité de « déployer des défenses antimissile de théâtre puissantes et efficaces », elle s'est refusée à croire la menace « telle qu'elle justifie le déploiement [...] de défenses antimissile balistiques multicouches du type de celles que le gouvernement américain se propose de déployer »⁴⁷.

Certes et indépendamment, l'OTAN a pris position, mais sans parvenir à influencer les Etats-Unis. L'Alliance apparaît donc aujourd'hui très fragilisée car « elle n'est plus le lieu principal où les partenaires transatlantiques discutent et coordonnent leurs stratégies »⁴⁸.

En l'occurrence, les Etats-Unis, dont le centre de gravité glisse vers l'Asie, développent une attitude ambiguë à l'égard d'une organisation qui semble ne plus répondre à leurs aspirations.

D'un côté, ils s'en désengagent et négocient unilatéralement avec différents Etats européens, surtout à l'Est, pour y déployer leurs moyens et leur offrir, en contrepartie, leur défense antimissile. Ils sembleraient ainsi vouloir diviser pour régner. De l'autre côté et paradoxalement, ils tentent d'en élargir le champ d'action, au travers du Conseil OTAN-Russie

⁴⁶ Ce qui n'est d'ailleurs pas surprenant car l'Alliance atlantique et l'Union européenne, ayant des membres européens communs, sont très consubstantielle.

⁴⁷ *Défenses antimissile et armes dans l'espace*. Rapport de l'OTAN 169 STCMT 04 F –2004

⁴⁸ Propos de Gerhard Schröder au 41^{ème} Forum sur la Sécurité et la Défense. Munich. Février 2005.

créée en 1999 et de l'alliance russo-américaine initiée dès le 11 septembre 2001. Mais, pousser l'OTAN vers l'Est, au nom de l'unité occidentale, sous couvert de la lutte contre l'islamoterrorisme et la prolifération ou même contre la Chine, n'est peut-être qu'un moyen de diluer l'Union européenne dans le bloc euro-atlantique tant souhaité.

3. L'UNION EUROPEENNE CONTRAINTE PAR NECESSITE DE REDEFINIR ET DE CLARIFIER SON ACTION

L'Union européenne n'apportera donc une contribution efficace dans le traitement de la prolifération balistique que si elle accepte d'en relever tous les défis. Elle doit ainsi se persuader que la menace s'amplifie, et ce non seulement du fait des progrès techniques et de l'ambition de quelques Etats préoccupants, mais aussi en raison de la permanence des contentieux internationaux et de la compétition entre les nations.

Or, aujourd'hui, les Européens se contentent d'agir diplomatiquement, avec l'espoir qu'un monde plus sûr serait ainsi, sans violence, patiemment construit. Avec la même perspective, mais inversement, les Américains développent une stratégie unilatérale à vocation hégémonique. Or, ni l'une ni l'autre des attitudes n'est satisfaisante. En effet, les premiers privilégieraient le dialogue pour masquer leur incapacité de se coordonner sur le plan militaire tandis que les seconds accepteraient même de mentir pour peu que la fin le justifie.

Si pour l'Union européenne, la prolifération ne saurait donc être efficacement traitée par les seules défenses antimissile, le pragmatisme s'impose néanmoins.

3.1. LES ECUEILS D'UNE REPONSE GLOBALE EXCLUSIVEMENT MILITAIRE

Sans prendre de décision, l'Union européenne a défini la prolifération des missiles comme une menace lors de son conseil de Thessalonique. Plus précisément, Javier Solana aurait même évoqué « la possibilité de mettre en place un bouclier [...] pour l'Europe du Sud-Est »⁴⁹. Egalement, s'il y a consensus au sein de l'OTAN sur la nécessité d'un système tactique multicouche pour protéger les forces projetées, quelques alliés tels que le Royaume-Uni et le Danemark soutiennent déjà qu'une extension territoriale de ces capacités serait pertinente. Certains, par le truchement d'accords bilatéraux, ont même accepté l'initiative américaine.

Or aujourd'hui, si au niveau tactique, une défense antimissile européenne se justifie, apparaît réalisable, notamment en partenariat avec l'OTAN et sans grande conséquence sur le plan international, au niveau stratégique, celle-ci serait à tous points de vue plutôt inopportune.

⁴⁹ *La défense antimissile : Pour une initiative européenne commune*. Recommandation n° 739 de l'Union de l'Europe Occidentale – Document A/1843. 3 décembre 2003

3.1.1. Une entreprise complexe et vraisemblablement hors de portée des Européens.

Telle qu'envisagée aux Etats-Unis, une défense antimissile territoriale doit s'articuler au moins autour de 5 composantes principales : des radars d'alerte rapide, un radar à large bande, une constellation de satellites de surveillance, des intercepteurs basés au sol et des moyens de gestion des communications, du commandement et de contrôle de l'engagement. Ce qui en fait donc un ensemble très complexe composé de fonctionnalités sophistiquées. Or l'Union européenne, dont la PESD reste timide car plutôt sécuritaire, pâtirait en ce domaine de l'absence de projets communs et d'une volonté budgétaire des plus restrictives.

En effet, si une telle option devait être décidée, sachant l'ambition du système américain et la multiplication des défenses antimissile nationales, il importerait aux Européens d'évaluer les possibilités de coopération, sans omettre cependant de définir les capacités critiques à détenir pour être autonome. Or on peut suggérer que ces dernières reposeraient sur des radars d'alerte rapide, des intercepteurs et des moyens de gestion des communications, du commandement et de contrôle de l'engagement. Ce qui constitue presque déjà un système territorial !

Par ailleurs, l'Europe souffrirait non pas de l'absence de performances technologiques, mais plutôt d'un manque d'installations expérimentales communes. Outre le message politique et une économie d'échelle, leur mise sur pied constituerait certes une étape cruciale dans l'amélioration des capacités et de la robustesse du système, mais cette entreprise, pour se concrétiser, supposerait de longues négociations car il n'y pas en Europe, où coexistent des nations neutres et engagées, de consensus sur les applications militaires de l'espace⁵⁰.

Enfin, l'investissement financier auquel il faudrait consentir serait des plus dissuasif, d'autant plus que les Européens demeurent peu enclins à sortir de la logique des « dividendes de la Paix »⁵¹. Or « le coût du déploiement [...] est extrêmement élevé et parfois difficile à assumer, même pour le pays le plus riche du monde »⁵².

Les délais de conception, de développement, de déploiement et de validation d'une défense antimissile territoriale strictement européenne se mesureraient donc a priori en décennies.

Ce qui pourrait inciter les Européens – s'ils venaient à en éprouver le besoin – à s'en remettre à une tierce puissance dont les ambitions seraient ainsi satisfaites : la Russie, dans sa vision d'une Europe de l'Atlantique à l'Oural ou plus sûrement, les Etats-Unis, sous couvert du lien transatlantique, éventuellement étendu jusqu'à Vladivostok. Dans les deux cas, pour l'Union européenne, le coût et le résultat en terme d'indépendance serait exorbitant et sans appel.

⁵⁰ C'est par exemple toute la problématique de Galileo car « face au veto et à la pression des uns et des autres, les Européens ont [...] décidé de se doter d'un système [...] autonome, mais en excluant [...] son utilisation à des fins militaires ». Système Galileo : l'Europe se saborde. Jean-Pol Poncelet. *Le Monde*. 11 janvier 2005

⁵¹ Alors qu'en 2003, les Etats-Unis consacraient 3,7% de leur Produit Intérieur Brut (PIB) à la défense (1179 € par habitant), l'Union européenne n'en consacrait que 1,4 (356 € par habitant).

⁵² *Défenses antimissile et armes dans l'espace*. Rapport de l'OTAN 169 STCMT 04 F –2004

3.1.2. Une fiabilité technique discutée

Bien qu'un système ait d'ores et déjà été déclaré opérationnel, il apparaît, comme en atteste l'insuccès relatif des essais réalisés depuis 2002, que de nombreuses technologies demeurent immatures. Malgré cela l'administration Bush, fréquemment interpellée, rétorque que les capacités de défense initiale fonctionnent et garantissent une certaine protection. En réalité, la construction et le déploiement sont prioritaires car il est expressément demandé au Secrétariat d'Etat à la Défense « d'arrêter des critères pour des essais opérationnels réalistes de prototypes développés dans le cadre de la BMD susceptibles d'être mis en service ».

Soumis à la pression politique, et ainsi techniquement orienté, le système américain est donc critiqué quant à son degré de fiabilité. En l'occurrence, le taux d'interception de 70% affiché aujourd'hui est contesté. « En mai 2004, [...] l'Union of Concerned Scientists [...] faisait remarquer que le système [...] n'avait pas de capacité avérée de défense contre une attaque réelle et que rien ne permet de dire si le système [...] aura une telle capacité »⁵³.

3.1.3. Une utilité opérationnelle et stratégique contestée

3.1.3.1 DES RENONCEMENTS CAPACITAIRES POUR UNE PROTECTION PARTIELLE

Le déploiement en Europe d'une défense antimissile territoriale, qu'il consiste en une extension partielle ou totale des moyens américains ou qu'il repose sur un système indépendant, hors de portée à horizon humain, perturberait le processus d'édification de la défense communautaire. En effet, ce dernier, qui ne dispose déjà pas des ressources financières à la hauteur de ses ambitions, verrait ses priorités en matière de projection, de renseignement, de commandement et de communication être redéfinies, voire être remises en cause. A terme, l'Union européenne pourrait alors se révéler incapable d'agir seule efficacement hors de ses frontières.

Or, même si ce système atteint le taux d'efficacité prévu de 90%, son taux d'échec associé aura un impact psychologique crucial et les dégâts afférents seront considérables. De facto perméable aux missiles balistiques, toute défense antimissile sera aussi plutôt démunie contre les drones et les missiles de croisière qui ne sont plus désormais le seul apanage des grandes puissances. En effet, le Pakistan, notamment, avec le Half VII Babur portant à 500 km, dispose aujourd'hui de son propre missile de croisière.

3.1.3.2 UNE MENACE SEULEMENT POTENTIELLE

Une défense antimissile territoriale serait aussi peu judicieuse car les Etats-Unis et la Russie accentuent et instrumentalisent une menace, qui, somme toute, n'est pas vraiment fondée.

En effet, si des régimes contestables perdurent, ils ne constituent pas forcément une menace.

⁵³ *Défenses antimissile et armes dans l'espace*. Rapport de l'OTAN 169 STCMT 04 F –2004

Tel était en 2003 l'Irak de Saddam Hussein. Beaucoup, comme l'Iran, sont d'ailleurs des pays stabilisés, usant du droit reconnu d'assurer leur défense. Et pour ce qui est des autres Etats, souvent faillis ou désorganisés, il semble hautement improbable qu'ils puissent prochainement parvenir à maîtriser des armes aussi complexes et coûteuses que les missiles balistiques.

Par ailleurs, l'Union européenne ne se déclare pas d'ennemi, mais des partenaires plus ou moins fiables, par exemple, ceux du dialogue méditerranéen, l'Inde, la Chine ou même l'Iran et la Corée du Nord, deux pays avec lesquels elle entretient des relations plus coopératives et moins conflictuelles que les Etats-Unis, ou même des alliés plus ou moins objectifs tels la Turquie, membre de l'OTAN, le Pakistan, allié de circonstance dans la « guerre contre le terrorisme » ou Israël dont la fidélité aux Etats-Unis, pour des motifs d'espionnage ou de collaboration plutôt étroite avec la Chine, apparaît parfois douteuse.

En outre, les difficultés socio-économiques en Asie centrale et au Moyen-Orient et la « crainte » qu'inspirent les Etats-Unis ou la Russie ne laissent pas présager une course aux armes balistiques. A ce titre, et dès l'indépendance, le Kazakhstan avait renoncé aux armes nucléaires, privilégiant la confiance avec les Etats-Unis et la Russie. Cette relation a d'ailleurs été confirmée en octobre 2005 lors de la visite de Condoleezza Rice. De même, la Syrie, où le revenu mensuel moyen ne dépasse pas 25 dollars, où 20% de la population est inactive et qui doit donc contenir de sourdes revendications sociales, ne peut guère se permettre des dépenses militaires somptuaires, d'autant plus qu'Israël et les Etats-Unis campent à ses frontières.

Enfin, l'atome, par son pouvoir égalisateur et ainsi dissuasif, reste un fait structurant des relations internationales. Ainsi la prolifération stratégique se poursuivra vraisemblablement, mais sans trop bouleverser les grands (dés)équilibres. En effet, les pays proliférants, dont les possibilités sont souvent modestes, bénéficieront d'une meilleure marge de manœuvre, mais resteront très vulnérables. Ainsi leur agressivité sera limitée. Par exemple, même si l'Iran multiplie les provocations, il « sait bien que s'il utilisait sa puissance nucléaire, il ne faudrait que cinq minutes aux forces américaines et israéliennes pour l'anéantir définitivement »⁵⁴.

3.1.4. Un coût politique et stratégique élevé

Pour l'Union européenne, le choix d'une défense antimissile territoriale pourrait être contre productif sur le plan politique et stratégique.

D'une part, ce choix contreviendrait au projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe car l'OTAN « reste, pour les Etats qui en sont membres, le fondement de leur défense

⁵⁴ *Le nucléaire iranien, une ambition nationale et régionale avant tout.* François Thual. *Défense et Sécurité Internationale*. n° 7. Septembre 2005

collective et l'instance de sa mise en œuvre »⁵⁵. En effet, en décidant à son niveau la mise sur pied d'une défense antimissile stratégique, l'Union européenne contesterait ainsi clairement le fait que la défense territoriale soit du ressort exclusif de l'Alliance atlantique. Dès lors, ces deux organisations entreraient en concurrence, provoquant vraisemblablement une nouvelle tension entre les deux rives de l'Atlantique, à moins que l'OTAN acceptant de s'en accommoder, l'intègre dans son dispositif.

D'autre part, ce choix nuirait aussi à l'esprit du Traité de Non-Prolifération tout comme il contredirait la stratégie européenne contre la prolifération, à savoir promouvoir des actions diplomatiques multilatérales et des régimes stricts de contrôle. L'Union européenne pourrait ainsi, en faisant apparemment volte-face, perdre toute crédibilité sur la scène internationale.

Egalement, une telle attitude pourrait accélérer la course aux armements et conforter la posture proliférante de certains pays, au premier rang desquels l'Iran et la Chine.

Qu'il y ait ou non conflit d'intérêt entre l'Union européenne et l'OTAN, l'Europe ferait aussi le jeu des Etats-Unis. Dans le premier cas, l'unilatéralisme des Etats-Unis se trouverait justifié et dans le second cas, ouvrant la voie aux déploiements américains, cela signifierait le ralliement de l'Europe aux vues des Etats-Unis. Dans tous les cas, la vision européenne d'un monde multipolaire pourrait être consommée car, au détriment de l'Union européenne, on assisterait sans doute à l'émergence de la bipolarité sino-américaine.

3.2. UN PRAGMATISME NEANMOINS INDISPENSABLE

Si une réponse exclusivement militaire à la prolifération serait dommageable à bien des égards, l'initiative américaine n'est pas totalement impertinente, notamment à titre prospectif.

3.2.1. Un monde plus que jamais incertain

Il sera peut-être possible de ralentir la prolifération, mais il est illusoire de penser pouvoir la stopper. D'ici quelques décennies, la menace balistique, aujourd'hui seulement potentielle, est donc susceptible de se concrétiser sous l'action conjuguée de plusieurs facteurs.

En effet, que de nombreux pays soient actuellement stabilisés ne constitue pas une garantie pour l'avenir. Par exemple, il est possible que des islamistes prennent le pouvoir au Pakistan ou dans un pays d'Asie centrale ou qu'un extrémiste hindou soit élu en Inde. L'Iran n'est pas non plus à l'abri d'un dérapage pour cause de nationalisme.

Dans de telles situations, les contentieux pourraient s'exacerber et dégénérer en conflit. Egalement, si de tels bouleversements survenaient, certains pays, cette fois dotés de capacités balistiques, pourraient même, à l'instar de l'Afghanistan des Talibans, à leur tour, devenir les

⁵⁵ *Dispositions particulières relatives à la politique de sécurité et de défense commune*. Partie I, Titre V, Chapitre II,

sanctuaires inexpugnables de l'islamo-terrorisme qui, dès lors, deviendrait très puissant.

Si on rajoute à ces dangers l'intérêt des nations, l'accroissement des disparités Nord-Sud et la raréfaction des ressources, on constate qu'une résurgence des grandes invasions et des guerres de conquêtes est parfaitement plausible. A ce titre, l'immigration vers l'Europe, l'intervention américaine en Irak, les grandes manœuvres russes et américaines en Asie centrale en constituent peut-être des signes précurseurs.

Or l'Europe sera d'autant plus vulnérable que les arsenaux étatiques se perfectionneront. Inversement, il n'est pas exclu aussi qu'un missile rustique et discret puisse être maîtrisé par des terroristes puis infiltré et enfin tiré à distance de sécurité d'une agglomération européenne.

3.2.2. Les Etats-Unis : une valeur sûre et une puissante stimulation pour l'Europe

Les Etats-Unis ont toujours marqué un attachement indéfectible aux nations d'Europe. Bien que désirant construire une nouvelle société, les Etats-Unis n'ont jamais renié leurs racines. Ainsi, ils n'ont jamais eu d'attitude foncièrement hostile envers l'Europe, même si leur comportement a parfois, et à juste titre, engendré des malentendus et des oppositions. Précisément, deux siècles d'amitié franco-américaine, une fraternité étroite avec le Royaume-Uni, des sympathies originelles avec les autres nations d'Europe, une participation déterminante aux deux guerres mondiales et un engagement massif sur le continent durant la guerre froide témoignent du tropisme européen. Et paradoxalement, même l'isolationnisme, au début de la première guerre mondiale, en atteste⁵⁶.

La détermination américaine de mettre en œuvre des défenses antimissile, à la fois tactique et stratégique doit donc être mieux considérée et surtout mise en perspective.

En effet, les Etats-Unis, malgré parfois leur maladresse et leur excès, resteront pour l'Union européenne l'allié majeur. En l'espèce, les Américains, tout autant qu'ils n'entendent pas annihiler la dissuasion des grandes puissances, ne souhaitent pas asservir ou affaiblir les Européens, mais affirmer leur hyperpuissance protectrice, et avant tout, car le monde ne cessera pas d'être dangereux, se prémunir d'un nouveau « jour d'infamie ».

Si la nécessité d'un bouclier antimissile peut donc être parfaitement contestée à court terme, celle-ci à moyen et long terme ne se discute pas. En effet, dès lors que la technique le permettra, refuser une protection aux populations deviendra un non-sens. Précisons également que l'argument souvent avancé d'une impossible réalisation et d'une absence de fiabilité est

Article I-41, Paragraphe 7

⁵⁶ En effet, c'est le souci de préserver l'unité nationale qui justifia la neutralité américaine : en effet, comment pouvait-on prendre parti quand les sympathies des Américains d'origine allemande du Middle West allaient aux Empires centraux, celles des protestants anglo-saxons de la côte Est à l'Entente, que les Irlandais détestaient les Anglais et les Polonais étaient hostiles aux Russes ? D'une certaine manière, on peut donc dire que la construction européenne réconcilie entre elles toutes les nationalités de la Nation américaine !

douteux car, en terme de survie, si les dégâts seront toujours considérables, leur ampleur sera d'autant plus limitée que le nombre de missiles interceptés sera important. De même, n'oublions pas que la science réserve parfois d'édifiantes surprises⁵⁷.

Les Etats-Unis, en déclarant « nous ne pouvons pas défendre les Etats-Unis et leurs amis en nous contentant d'espérer que tout ira bien. Nous ne pouvons avoir confiance dans les tyrans qui signent solennellement des traités de non-prolifération et qui systématiquement les rompent. Si nous attendons que les menaces se matérialisent, nous aurons attendu trop longtemps »⁵⁸, adressent donc une mise en garde à l'Union Européenne. Celle-ci, dans le cadre d'un partenariat transatlantique mieux équilibré, doit s'affirmer, s'organiser et anticiper.

La France semble d'ailleurs en avoir pris récemment conscience car elle soutient désormais le lancement de l'étude sur la défense antimissile du territoire de l'Alliance. « Cette dernière semble à présent considérée [...] comme un outil de défense comme les autres »⁵⁹.

3.2.3. L'Europe doit donc assumer ses contradictions et s'imposer politiquement

Si l'Union européenne s'oppose à l'initiative américaine, paradoxalement les industries de plusieurs de ses membres y participent, sous couvert des défenses antimissile de théâtre, parfois même en coopération avec les Etats-Unis⁶⁰. Or de tels moyens auront bien pour vocation à s'insérer en qualité de défenses terminales dans un dispositif de niveau stratégique.

Sans doute, des retombées commerciales considérables expliquent-elles l'attitude ambiguë de certaines nations de l'Union européenne, à commencer par celle de la France et du Royaume-Uni dont les dissuasions nucléaires respectives pourraient être cependant « écornées » par l'existence d'une défense antimissile plus performante.

De même que les Américains, ayant dénoncé par ailleurs le traité ABM, les Européens contribuent donc également, individuellement, à l'érosion de l'Arms control auquel pourtant, à en croire leurs déclarations, ils sont collectivement attachés. Néanmoins quand d'autres Etats prolifèrent en violation flagrante du Droit international, peut-on vraiment les blâmer ?

En réalité, face à la prolifération balistique, une architecture de sécurité basée seulement sur de

⁵⁷ « Je crois que la plupart des scientifiques sous-estiment la rapidité des progrès techniques, parce que mieux que d'autres, ils en connaissent les difficultés ». Par exemple, Rutherford « fut vraiment le grand homme du noyau et de la désintégration. Il est mort en 1937. Eh bien, il disait : « Nous n'aurons pas d'énergie nucléaire avant très longtemps. » or, cinq ans plus tard, la pile de Fermi fonctionnait à Chicago ». *Le bonheur de chercher*. Louis Leprince-Ringuet interrogé par Jean Puyo. Editions du Centurion. 1976

⁵⁸ *Discours du Président Bush le 1er juin 2002 à l'Académie militaire de West Point*

⁵⁹ *Quelle défense antimissile pour l'Europe ?* Bruno Gruselle. Armées d'aujourd'hui. n° 307. Février 2006

⁶⁰ La France, le Royaume-Uni et l'Italie ont développé le programme PAAMS-SAMP/T. L'Espagne possède des missiles Aegis. Le programme MEADS d'EADS dépend d'une coopération italienne et allemande avec les Etats-Unis. EADS est aussi partenaire de Lockheed Martin et Boeing pour étudier le système tactique multicouche de l'OTAN et de Northrop Grumman sur le projet « Euro Hawk » dérivé du « Global Hawk » américain. Finalement, Européens et Américains commencent à s'investir dans les satellites de détection et de suivi des missiles balistiques. En France, il s'agit du démonstrateur SPIRALE.

bonnes intentions présumées ne saurait donc durablement suffire et disposer, pour la prochaine décennie, de moyens militaires appropriés et évolutifs est une nécessité stratégique.

Afin d'être en toute légitimité clairement actrice des évolutions futures, l'Union européenne doit donc clarifier cette situation contradictoire. Pour cela, développer et mettre en œuvre une « nouvelle » PESD combinant réellement sécurité et défense et conciliant en l'espèce les problématiques de non-prolifération et de contre-prolifération, s'impose. Ce qui sous-entend « la définition [...] d'objectifs politiques et opérationnels communs et la mise en place par l'industrie d'une offre commerciale compétitive répondant à ces objectifs »⁶¹.

Mais pour que ce processus puisse aboutir, deux conditions préalables devront être satisfaites. D'abord, les Européens devront se convaincre que leurs intérêts en matière de défenses terminales et de satellites d'alerte coïncident avec ceux des Américains et qu'une architecture antimissile européenne est possible. Ensuite, pour être dynamique et crédible, autant sur la scène internationale qu'auprès des Etats-Unis, ils devront réévaluer leurs budgets militaires.

Dès lors que cet « examen de conscience » serait achevé et traduit en résolutions concrètes et mesurables, une stratégie commune forte et cohérente pourrait prendre forme.

Dans son volet sécuritaire, elle pourrait consister à octroyer des avantages politiques et économiques substantiels, voire des garanties solides en matière de défense, aux pays acceptant de se soumettre au Droit international. Il s'agirait donc toujours, par le multilatéralisme et la coopération, de promouvoir la stabilité internationale.

Dans son volet défensif, elle pourrait, à partir des moyens et des programmes déjà existants, viser la mise sur pied collective, au sein de l'OTAN, avec les Etats-Unis et éventuellement avec la Russie, d'une composante terrestre destinée à protéger une force de 60.000 hommes⁶² et d'une composante navale pour la défense des navires.

Profitant simultanément aux deux volets, des satellites de détection et d'alerte, pour compléter ceux dédiés à la surveillance, pourraient également être développés, éventuellement en autarcie en raison des compétences européennes en la matière et de leur coût « modeste » puisque 500 millions d'euros suffirait pour disposer de deux satellites en orbite géostationnaire, l'un sur la Méditerranée, l'autre sur le Moyen-Orient⁶³.

Sans remettre en cause l'inclination européenne pour les politiques de non-prolifération, l'adoption pragmatique et transparente d'une telle stratégie pourrait ainsi orienter et fédérer les

⁶¹ *La défense antimissiles : Les implications pour l'industrie européenne*. Recommandation n° 703 de l'Union de l'Europe Occidentale. Document A/1759. 5 décembre 2001.

⁶² Besoin défini à Helsinki en décembre 1999 : doter l'Union européenne d'une capacité de projeter 60.000 hommes équipés à une distance de 4.000 km, dans un délai de 60 jours, pour une durée d'un an.

⁶³ *La défense antimissiles : Les implications pour l'industrie européenne*. Recommandation n° 703 de l'Union de l'Europe Occidentale. Document A/1759. 5 décembre 2001

entreprises européennes de défense et avoir des retombées économiques significatives, et pour certaines immédiates⁶⁴. Egalement, en donnant une impulsion politique à son industrie, l'Union européenne contribuerait à la fois à l'atténuation de l'écart capacitaire entre les Etats-Unis et l'Europe et au développement sur le Vieux Continent de pôles réels de compétences. Enfin cette démarche pourrait permettre, le cas échéant en cas de menace intercontinentale confirmée, de passer plus rapidement du niveau tactique au niveau stratégique. L'Europe disposerait alors d'une alternative : dans une volonté de stricte indépendance, le choix de l'autonomie ou dans une logique d'économie des moyens et des ressources disponibles, celui d'une répartition équitable des coûts et des responsabilités entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Cette dernière solution serait d'ailleurs préférable car consubstantielle du lien transatlantique. Dans cette perspective, les Etats-Unis pourraient prendre la mission d'intercepter les missiles en phase propulsée et à mi-course et les Européens celle de les détruire en phase terminale.

Cette nouvelle stratégie de sécurité et de défense aurait aussi le mérite en Europe d'ouvrir des débats, de stimuler des travaux prospectifs et éventuellement de provoquer des décisions.

En effet, sans pour autant signifier l'accepter, les Européens devront d'abord traiter des aspects conceptuels, doctrinaux et juridiques de la « Missile Defense » car celle-ci suppose que des accords aient été passés initialement concernant les lieux d'interception possibles.

Egalement, l'impact d'une éventuelle défense antimissile européenne sur les institutions de l'Union devra être considéré, qu'il s'agisse par exemple de créer un centre de suivi et de réaction et de désigner d'une haute autorité de défense aérospatiale.

Ensuite, l'épineuse question de la dissuasion nucléaire pourrait être aussi abordée. D'une part, pour que l'Europe puisse être éventuellement une puissance nucléaire, il faudrait que les Européens s'expriment sur la nécessité ou non de rendre supranationaux les dispositifs français et britannique. D'autre part, les doctrines nucléaires de ces deux nations, incarnée par l'équilibre des puissances, devront aussi être réévaluées car, pouvant intercepter des missiles intercontinentaux, une défense antimissile tactique est déjà investie d'un statut stratégique.

Enfin, ils pourraient aussi envisager une réforme de l'OTAN où l'Union européenne interviendrait en lieu et place des nations, constituant ainsi concrètement son pilier européen.

C'est n'est qu'en s'astreignant à un tel exercice que les Européens parviendront à bâtir une véritable communauté de défense, préliminaire indispensable à l'émergence d'une Europe-puissance, capable de peser à égalité avec les Etats-Unis sur les affaires du monde et donc de s'opposer – tout azimut – à la prolifération. Mais le voudront-ils tous vraiment ?

⁶⁴ En règle générale, un grand programme génère rapidement sur le marché économique et pour la collectivité un retour d'environ 50% de l'investissement dont il a bénéficié. D'après Robert Finance. Cours de management des programmes de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace. Année scolaire 2004-2005

CONCLUSION

Loin de la « simple » confrontation Est-Ouest aujourd'hui dépassée, la prolifération balistique s'intègre désormais dans le champ des compétitions économiques, technologiques, industrielles, idéologiques, religieuses, culturelles et démographiques. Par ailleurs, longtemps principalement consubstantielle des forces de frappe des cinq puissances nucléaires traditionnelles, celle-ci, sans pour autant être significativement dirigée contre l'Europe, concerne maintenant un nombre croissant de pays plus ou moins irresponsables et même le terrorisme islamique, prêchant la destruction de l'Occident par des moyens toujours plus spectaculaires, s'y intéresse de très près.

C'est pourquoi dans ce monde à présent équivoque où les motivations de certains acteurs sont de plus en plus malsaines, la non-prolifération, basée sur des processus multilatéraux de maîtrise des armements qui présupposent un sens du discernement et un esprit volontaire collectivement partagés, est parfois totalement inopérante. Dès lors, à l'aide de moyens militaires appropriés et parfois strictement nationaux, la contre-prolifération, essentiellement prônée par les Américains, se justifie.

Cependant, si elle constate une inefficacité patente du multilatéralisme de l'Union européenne, la volonté exclusive des Etats-Unis de mettre en œuvre une défense antimissile nationale aura aussi sûrement des conséquences planétaires préjudiciables. En effet, la course aux armements dont on pressent déjà la relance se confirmera probablement, puisque, par stimulation, les armes balistiques auront toutes les chances d'être considérées par les régimes s'opposant aux Etats-Unis, parfois avec agressivité, comme l'ultime garantie de survie.

Si la menace balistique est aujourd'hui plutôt potentielle, il n'est donc pas sûr qu'elle le soit encore dans une dizaine d'années. On peut également se demander si l'initiative américaine ne constitue pas en réalité une justification bien commode pour des Etats et des organisations sans scrupule qui de toute manière auraient « proliféré ». Auquel cas, les Etats-Unis, loin d'être une puissance malfaisante ou tout simplement inconséquente, agiraient certes quelque peu maladroitement mais en développant une vision prospective plutôt cohérente.

Si les Européens, sous peine de renoncer à satisfaire leurs priorités militaires actuelles, ne doivent donc pas répondre précipitamment à l'ambition et au désir de leur plus sûr et fidèle allié, ils devraient néanmoins, en s'en donnant le temps et les moyens politiques et financiers, concevoir une PESD plus complète, à la fois sécuritaire et défensive, et ainsi plus réaliste. En l'occurrence, dans la perspective d'un rééquilibrage du lien transatlantique et d'une affirmation autant politique qu'économique de sa puissance, l'Union européenne, sans renier ses

convictions en matière de non-prolifération, pourrait prendre conscience de ses contradictions internes et assumer sans complexe ses intérêts propres et ceux convergents avec les Etats-Unis, notamment en matière d'industrie de haute technologie et de défense antimissile de théâtre.

Il est certain qu'une telle démarche n'irait pas sans poser quelques difficultés car elle imposerait des initiatives audacieuses, des réflexions élaborées, des décisions capitales et des renoncements importants de souveraineté qui devront être bien compris et pleinement acceptés. En tout cas, l'enjeu le justifierait puisqu'il s'agit ni plus ni moins de la mise en place de ce nouvel ordre mondial qui inmanquablement succédera, après une période de troubles et de turbulences, à celui issu de la partition de Yalta et, en particulier, du rôle majeur ou non que le Vieux Continent, selon qu'il sera uni ou divisé politiquement, y tiendra alors.

Or, tout en sachant rester solidaire des Etats-Unis, notamment au travers de l'OTAN, si l'Union européenne, pour développer son influence globale, ne parvient pas à fédérer ses énergies au service d'une stratégie mondiale, cet ordre sera rapidement bipolaire puis vraisemblablement hégémonique dès lors que, de la compétition annoncée entre la Chine et les Etats-Unis, aura émergé pacifiquement ou non un nouveau « maître du monde ». Or quelque soit le vainqueur, l'Occident pourrait s'en trouver durablement affaibli. D'un côté, les Américains, certes auraient atteint leur but, mais se retrouveraient seuls, ne pouvant plus compter pour longtemps que sur eux-mêmes et de l'autre les Chinois, forts de leur poids démographique, pourraient aisément dicter leur volonté, voire même à long terme répandre leur idéologie néo-communiste au reste du monde.

ANNEXE 1⁶⁵

LA DEFENSE ANTIMISSILE STRATEGIQUE : LA « MISSILE DEFENSE » AMERICAINE

COMPOSANTS	MISSIONS	DEPLOIEMENT PREVU
<u>RADARS D'ALERTE AVANCÉE AMÉLIORÉ</u> Upgraded Early Warning Radar [UEWR]	<ul style="list-style-type: none"> – Détecter les missiles – Suivre la trajectoire 	<u>Sur 5 sites (2005) :</u> <ul style="list-style-type: none"> – Alaska (Fort Greely) – Massachusetts – Californie (Vandenberg) – Groenland (Thulé) – Royaume-Uni (Fylingdales)
<u>RADAR EN BANDE X</u> X-Band Radar [XBR]	<ul style="list-style-type: none"> – Distinguer la tête, les leurres et les débris – Evaluer la destruction 	<u>Initialement, sur 2 sites (2005) :</u> <ul style="list-style-type: none"> – Iles Marshall (Kwajelein) – prototype – Iles Aléoutiennes (Shemya) <u>Puis sur 3 autres sites (2010) :</u> <ul style="list-style-type: none"> – Alaska (Fort Greely) – Groenland (Thulé) – Royaume-Uni (Fylingdales) <u>Enfin sur 5 ou 6 autres sites (2011) :</u> <ul style="list-style-type: none"> – Côtes Est (2) et Ouest des Etats-Unis (2) – Corée du Sud (1) – Norvège (Vardoe) – Etude des débris spatiaux ?
<u>SATELLITES DE SURVEILLANCE</u> Defense Support Program [DSP] ou Space Based InfraRed System [SBIRS]	<ul style="list-style-type: none"> – Détecter les tirs – Guider les intercepteurs 	<u>Le système DSP est actuellement déployé. Il sera remplacé par le système SBIRS :</u> <ul style="list-style-type: none"> – Vers 2008 (SBIRS-high) : 5 satellites en orbite haute, géostationnaire ou elliptique polaire – Vers 2010 (SBIRS-Low) : 24 satellites en orbite basse
<u>INTERCEPTEURS BASES AU SOL</u> Ground Based Interceptors [GBI]	<ul style="list-style-type: none"> – Détruire la tête (effet cinétique) 	<u>Initialement, sur 1 site (2005)</u> <ul style="list-style-type: none"> – Alaska (avec 20 intercepteurs en 2005 puis 100 en 2010) <u>Puis sur un autre site (2011) :</u> <ul style="list-style-type: none"> – Dakota du Nord (avec 150 intercepteurs) <p>-----</p> Les intercepteurs sont des fusées à 3 étages, le dernier servant à l'impact (Exoatmospheric Kill Vehicle – EKV)
<u>MOYENS BMC3</u> Battle Management Command, Control and Communication	<ul style="list-style-type: none"> – Gérer les communications et le commandement – contrôler l'engagement 	<u>Sur 1 site (2005) :</u> <ul style="list-style-type: none"> – Colorado (Cheyenne Mountain) – NORAD
CONCEPT D'OPERATION		
1. Les systèmes d'alerte (radars et satellites) repèrent le tir et en suivent la trajectoire. 2. 2 à 5 missiles sont lancés pour chaque tête assaillante, guidés par les moyens BMC3. 3. Ces intercepteurs, guidés par infrarouge percutent la tête assaillante et la détruisent 4. Le résultat du tir est évalué (radar en bande X) et si besoin une nouvelle salve est tirée.		

⁶⁵ Réalisée par l'auteur.

ANNEXE 2⁶⁶

LES DEFENSES ANTIMISSILE DE THEATRE EXISTANTES

SYSTEMES	PROGRAMMES PRINCIPAUX
<p>Systèmes « couche basse »</p> <p>Défendre un point (rayon de 8 à 10 km)</p>	<p><u>PATRIOT ADVANCED CAPABILITY – 3 [PAC-3]</u> : Système composé de radars de surveillance et de poursuite, d'une station de contrôle, de rampes mobiles de lancement et d'intercepteurs cinétiques (missile balistique et missiles de croisière) – Les Pays-Bas, l'Allemagne, la Grèce, Taiwan, la Corée du Sud et des Etats du Golfe Persique sont intéressés.</p> <p><u>MEDIUM EXTENDED AIR DEFENSE SYSTEM [MEADS]</u> : Possible référence de défense aérienne par évolution du PAC-3 – Coopération EU-Italie-Allemagne – Déploiement 2009 ?</p> <p><u>NAVY AREA DEFENSE SYSTEM [NADS]</u> : Système comparable au PAC-3 et intégré sur les bâtiments « Aegis » de l'US Navy – En cours de déploiement.</p> <p><u>PROGRAMME PAAMS-SAMP/T</u> : Système articulé autour du missile « Aster » - Coopération franco-européenne – Version navale opérationnelle (frégates « Horizon » et porte-avions Charles de Gaulle) – Déploiement version terrestre 2008 ?</p>
<p>Systèmes « couche haute »</p> <p>Défendre une zone (rayon de 100 à 500 km)</p>	<p><u>THEATER HIGH ALTITUDE AREA DEFENSE [THAAD]</u> : Système également composé de radars, d'une station de contrôle, de rampes mobiles et d'intercepteurs – Déploiement 2007 ?</p> <p><u>NAVY THEATER WIDE [NTW]</u> : Adaptation au besoin « couche haute » du NADS.</p> <p><u>PROGRAMME « ARROW »</u> : Système articulé autour du missile « Arrow » à deux étages doté d'une charge explosive à fragmentation – Coopération EU-Israël – Opérationnel depuis 2000.</p>
<p>Systèmes Complémentaires (également stratégiques)</p>	<p><u>AIR BORNE LASER [ABL]</u> : Frappe en phase de lancement jusqu'à 300 km – 7 Boeing 747 volant à 12000 m – Déploiement 2007 ?</p> <p><u>SPATIAL BASED LASER [SBL]</u> : Constellation de satellites – Etudes en cours.</p> <p><u>TACTICAL HIGH ENERGY LASER [THEL]</u> : Courte et moyenne portées – Etudes en cours EU-Israël.</p> <p><u>RADARS ET SATELLITES D'ALERTE</u> : A noter le démonstrateur français SPIRALE – Système Préparatoire InfraRouge pour l'ALerte – 2 micro-satellites de 120 kg – Lancement 2008 ?</p>

⁶⁶ Réalisée par l'auteur.

BIBLIOGRAPHIE

NORMES INTERNATIONALES PRINCIPALES

- **Traité de non-prolifération nucléaire.** 1^{er} juillet 1968
- **Traité entre les Etats-Unis et l'URSS sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques.** 26 mai 1972 (dénoncé le 13 décembre 2001 par les Etats-Unis)
- **Déclaration du Président du Conseil de Sécurité S/23500.** 31 janvier 1992
- **Code de conduite international contre la prolifération.** 25 novembre 2002
- **Initiative de Sécurité contre la Prolifération.** 31 mai 2003
- **Résolution du Conseil de Sécurité n°1540.** 28 avril 2004

DOCUMENT EMANANT DE L'UNION EUROPEENNE

- **Stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive.** *Une Europe sûre dans un monde meilleur.* 12 décembre 2003

DOCUMENTS EMANANT DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

- **La maîtrise des armements nucléaires, enjeux et perspectives.** Rapport A/1716 et recommandation n° 675 de la Commission de défense. M. Schloten. 14 novembre 2000
- **La coopération transatlantique dans le domaine de la défense antimissile.** Rapport A/1717 et recommandation n° 680 de la Commission technique et aérospatiale. M. Atkinson. 14 novembre 2000
- **Une défense antimissile européenne : un rôle pour la Russie.** Rapport A/1737 et recommandation n° 690 de la Commission technique et aérospatiale. Mme Kestellijn-Sierens et M. Martinez Casañ. 20 juin 2001
- **La défense antimissile : les implications pour l'industrie européenne.** Rapport A/1749 et recommandation n° 703 de la Commission technique et aérospatiale. MM. Valleix et Cherribi. 5 décembre 2001
- **La défense antimissile : pour une initiative européenne commune.** Rapport A/1843 et recommandation n° 739 de la Commission technique et aérospatiale. M. Braga. 3 décembre 2003
- **Maîtrise des armements et non-prolifération dans le domaine de la défense antimissile.** Rapport A/1902 et recommandation n° 766 du Groupe fédéré. M. Branger. 12 juin 2005

DOCUMENTS EMANANT DE L'ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD

- **Cadre d'orientation de l'Alliance sur la prolifération des armes de destruction massive.** Communiqué ministériel du Conseil de l'Atlantique Nord et du Conseil de coopération nord-atlantique. Istanbul. 9 et 10 juin 1994
- **Défenses antimissile et armes dans l'espace.** Rapport 169 STCMT 04 F de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Rapporteur M. Ibrügger. 2004

DOCUMENTS EMANANT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

- **La défense antimissile du territoire (NMD) aux Etats-Unis.** Rapport d'information n° 417 de la Commission des Affaires étrangères du Sénat. M. le Sénateur Xavier de Villepin. 1999-2000

- **Discours du Président de la République, M. Jacques Chirac, devant l’Institut de Hautes Etudes de la Défense Nationale.** Paris. 8 juin 2001
- **Conférence de lancement du code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques.** Intervention de la Ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir. La Haye. 25 novembre 2002
- **Projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2003 à 2008.** Rapport n° 187 de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées de l’Assemblée nationale. M. le Député Guy Tessier. 20 novembre 2002
- **Projet de loi de finances pour 2005 – Tome II – Défense et dissuasion nucléaire.** Avis n° 1800 de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées de l’Assemblée nationale. M. le Député Antoine Carré. 13 octobre 2004
- **Discours du Président de la République, M. Jacques Chirac, devant la Force Océanique Stratégique.** L’Ile Longue. 19 janvier 2006
- **Livre blanc sur la sécurité intérieure face au terrorisme.** 8 mars 2006

DOCUMENTS EMANANT DES ETATS-UNIS D’AMERIQUE

- **National Missile Defense Act.** Juillet 1999
- **La maîtrise des armements : la perspective des Etats-Unis.** *Les objectifs de politique étrangère des Etats-Unis / Revue de l’Agence d’information des Etats-Unis.* Volume 2, n° 3. Août 1997
- **Relever le défi de la prolifération.** *Les objectifs de politique étrangère des Etats-Unis / Revue de l’Agence d’information des Etats-Unis.* Volume 4, n° 2. Septembre 1999
- **Les armes de destruction massive : le nouveau cadre stratégique.** *Les objectifs de politique étrangère des Etats-Unis / Revue de l’Agence d’information des Etats-Unis.* Volume 7, n° 2. Juillet 2002
- **Nuclear Posture Review.** 2002

OUVRAGES, ETUDES ET ARTICLES SPECIALISES ET INDEPENDANTS

- **National Missile Defense : Le retour de la guerre des étoiles et les enjeux stratégiques.** Groupe de Recherche et d’Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP). MM. Aris Roubos et Michel Wautelet. 4^{ème} trimestre 2000
- **Défenses stratégiques et tactiques : En quoi la NMD est-elle en contradiction avec le traité ABM ?** Groupe d’Etudes sur le Nucléaire Et les Relations Internationales et Stratégiques (GENERIS). M. Corentin Brustlein. Septembre 2000 (mise à jour de mars 2001)
- **La NMD et le débat transatlantique : du « découplage » à la « schizophrénie » ?** Centre Interdisciplinaire de Recherches sur la Paix et d’Etudes Stratégiques (CIRPES). Saïda Bédar. Revue Défense n° 92. Mars-avril 2001
- **Le MTCR face à la prolifération des missiles –** Institut d’Etudes de Sécurité de l’Union de l’Europe Occidentale – Mathieu Grospeaud – Mai 2001
- **Le « bouclier antimissile », un instrument de puissance unilatérale.** *L’état du monde 2002.* Saïda Bédar (CIRPES). Septembre 2001
- **La prolifération des missiles au Moyen-Orient : un point de vue régional.** Forum du désarmement. Major-Général (c.r.) Mohamed Kadry Said (Egypte). 2001
- **Géopolitique : Constantes et changements dans l’histoire** (2^{ème} édition revue et augmentée). M. Aymeric Chauprade. Editions Ellipses. Juillet 2003

- **Multipolarité et nouvelles alliances.** M. Jean-Sylvestre Mongrenier (Chercheur à l’Institut français de géopolitique – Paris VIII). *Défense et Sécurité Internationale*. n° 2. Mars 2005
- **L’avenir des capacités militaires européennes – Espace et Politique européenne de Sécurité et de Défense.** MM. Alain de Nève (Chargé de recherches au Centre d’Etudes de la Défense – CED et chargé de cours associé à l’Institut Royal Supérieur de Défense de Belgique – IRSD) et Joseph Henrotin (chargé de recherches à l’Institut de Stratégie Comparée de Paris et membre du Réseau Multidisciplinaire d’Etudes Stratégiques de Bruxelles). *Défense et Sécurité Internationale*. n° 2. Mars 2005
- **Le nucléaire iranien, une ambition nationale et régionale avant tout.** M. François Thual (géopolitologue). *Défense et Sécurité Internationale*. n° 7. Septembre 2005
- **Prolifération nucléaire et insécurités régionales.** M. Daniel Kiffer (Consultant en questions stratégiques et ancien cadre de la Délégation aux Affaires Stratégiques – DAS). *Défense et Sécurité Internationale*. n° 7. Septembre 2005
- **Le traitement international de la prolifération et les nouvelles menaces.** M. Bernard Sitt (directeur du Centre d’Etudes de Sécurité International et de Maîtrise des armements (CESIM)). *Défense et Sécurité Internationale*. n° 7. Septembre 2005

ARTICLES DE LA PRESSE PERIODIQUE

- **Le flop de Bush à l’OTAN.** *L’Humanité* (Internet). 14 juin 2001
- **Les Etats-Unis sortent du traité ABM.** *Kommersant* (russie.net). 14 décembre 2001
- **Système Galileo : l’Europe se saborde.** M. Jean-Pol Poncelet (ancien ministre de la Défense de Belgique). *Le Monde*. 11 janvier 2005
- **Quelle défense antimissile pour l’Europe ?** M. Bruno Gruselle (chargé de recherche à la Fondation pour la recherche Stratégique). *Armées d’aujourd’hui* (rubrique « enjeux – point de vue). n° 307. Février 2006.

TABLE des MATIERES

INTRODUCTION.....	3
1. FACE A LA PROLIFERATION BALISTIQUE, DEUX MODES D’ACTION S’OPPOSERAIENT	4
1.1. <u>LE FAIT BALISTIQUE</u>	4
1.1.1. Un risque concret	4
1.1.2. Un risque accru, une menace potentielle pour l’Union européenne	4
1.2. <u>NON-PROLIFERATION OU CONTRE-PROLIFERATION ?</u>	6
1.2.1. La maîtrise des armements	6
1.2.2. Les défenses antimissile	9
1.2.3. Non-prolifération ou contre-prolifération : Une véritable alternative ?.....	10
2. VERS UN NOUVEL ORDRE MONDIAL ?	11
2.1. <u>UN MONDE AMERICAIN</u>	12
2.1.1. Une quête d’invulnérabilité et d’insularité.....	12
2.1.2. Un désir d’hégémonie teinté de messianisme	12
2.1.3. Des enjeux militaires, industriels et technologiques	13
2.2. <u>DES IMPLICATIONS STRATEGIQUES MAJEURES</u>	13
2.2.1. La réaction chinoise et ses corollaires.....	13
2.2.2. La réaction russe et son paradoxe	14
2.2.3. La détermination iranienne.....	16
2.2.4. L’absence de position commune de l’Union européenne	17
2.2.5. L’OTAN à l’épreuve des ambitions américaines	18
3. L’UNION EUROPEENNE CONTRAINTE PAR NECESSITE DE REDEFINIR ET DE CLARIFIER SON ACTION.....	20
3.1. <u>LES ECUEILS D’UNE REPONSE GLOBALE EXCLUSIVEMENT MILITAIRE</u>	20
3.1.1. Une entreprise complexe et vraisemblablement hors de portée des européens.	21
3.1.2. Une fiabilité technique discutée	22
3.1.3. Une utilité opérationnelle et stratégique contestée.....	22
3.1.4. Un coût politique et stratégique élevé.....	23
3.2. <u>UN PRAGMATISME NEANMOINS INDISPENSABLE</u>	24
3.2.1. Un monde plus que jamais incertain	24
3.2.2. Les Etats-Unis : une valeur sûre et une puissante stimulation pour l’Europe.....	25
3.2.3. L’Europe doit donc assumer ses contradictions et s’imposer politiquement.....	26
CONCLUSION.....	29
ANNEXE 1 - LA DEFENSE ANTIMISSILE STRATEGIQUE : LA « MISSILE DEFENSE » AMERICAINE.....	31
ANNEXE 2 - LES DEFENSES ANTIMISSILE DE THEATRE EXISTANTES	32
BIBLIOGRAPHIE.....	33
TABLE DES MATIERES	36